

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 7 AVRIL 2021

Le sept avril deux mille vingt et un, à 19 heures 00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Philippe BERGNER, Maire.

ETAIENT PRESENT(E)S : BERGNER Philippe, MONGERAND Emmanuel, PLEAU Nadine, FLORENTIN Marie, VANDIERENDONCK Pierre, BISIG Arnaud, BOUDIGNAT Michel, GOUEBAULT Murielle, HORSIN Valérie

ABSENT(E)S : Marie LINOSSIER donnant pouvoir à Philippe BERGNER, Claude JOSSELIN donnant pouvoir à Michel BOUDIGNAT

Madame Murielle GOUEBAULT a été nommée secrétaire de séance.

N°07/2021 : AMORTISSEMENT.

Les communes de moins de 3 500 habitants ne sont pas contraintes de pratiquer l'amortissement de leurs immobilisations sauf pour les subventions versées enregistrées sur les comptes 204x conformément à l'article L.2321-2 28° du CGCT.

Vu la délibération n°27/2020 portant sur le renforcement de l'éclairage public du hameau de Cercy pour un montant de 5 100€

Vu le mandatement du 16/12/2020 d'une première partie de la subvention d'équipement d'un montant de 4 409,46€.

Vu qu'il reste à ce jour un candélabre à changer pour un montant de 690,54€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Choisi d'amortir la subvention d'équipement versée sur 10 ans.
- Dit que l'amortissement débutera N+1 après paiement de la dernière facture.

N°08/2021 : SUBVENTIONS COMMUNALES 2021.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'attribuer les subventions communales ci-dessous :

Famille rurale de Traînel	50€
Comité de loisirs de Gumery	50€
Ecole de musique du Nogentais	100€
Amical des pompiers de Courceroy	500€
Association Compagnie Altitude	50€

Imputation budgétaire article 6574.

N°09/2021 : TAUX DES TAXES 2021.

En vertu de l'article 16 de la loi de finances pour 2020 n°2019-1479 du 28 décembre 2019 qui acte la suppression de la taxe d'habitation résidence principales pour les collectivités, le taux de la taxe foncière des propriétés bâtie pour 2021 est égal aux taux TFPB communal de 9,42% + le taux de la TFPB 2020 du département de l'Aube 19,42%.

Les taux proposés pour 2021 pour la commune de Gumery sont les suivants :

TFPB	9,42% commune + 19,42% département
TFPNB	16,83%
CFE	20,32

Les taux sont reconduits à l'identique, la part de la TFPB du département sera reversée à la commune en compensation de la suppression de la taxe d'habitation.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Valide les taux comme mentionnés ci-dessus pour 2021.

N°10/2021 : INDEMNITE DU RECEVEUR.

Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'un arrêté interministériel du 16 décembre 1983 fixe les conditions d'attribution de l'indemnité spéciale de conseil allouée aux comptables chargés des fonctions de receveur de la commune.

Le calcul de l'indemnité est déterminé d'après un barème fixé par ce même arrêté sur la base de la moyenne des dépenses de fonctionnement et d'investissement des trois années précédentes à l'exception des opérations d'ordre.

Vu que l'attribution de l'indemnité est nominative,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Décide l'octroi annuel à taux plein 100 % de l'indemnité spéciale de conseil fixée par l'arrêté de 1983 au bénéfice de Monsieur Jean-Marc BURGUE, receveur actuel, en continuité de l'exercice en cours.

N°11/2021 : BUDGET PRIMITIF 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, des membres présents et représentés, vote le budget primitif 2021 comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

DEPENSES	RECETTES
189 971,19 €	189 971,19 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

DEPENSES	RECETTES
33 918,31 €	33 918,31 €

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES.

- Mr le maire fait part au Conseil de l'éventualité de contracter un emprunt afin de financer le passage de l'éclairage public de la commune au Led. Il annonce deux propositions : crédit agricole et caisse d'épargne. En attente de la réponse du crédit mutuel. Le conseil propose de mettre ceci à l'ordre du jour du prochain conseil, afin d'avoir quelques précisions sur le type de taux, négocier les frais de dossier.
- Demande de devis pour l'achat de matériaux afin de réaliser un branchement d'eau au cimetière.

Fait et délibéré à Gumery le 07 avril 2021. Rien ne restant à l'ordre du jour, le Maire déclare la séance close à 20H30.

BERGNER Philippe	MONGERAND Emmanuel
GOUEBAULT Murielle	FLORENTIN Marie
PLEAU Nadine	LINOSSIER Marie Abs pouvoir à Philippe BERGNER
BISIG Arnaud	BOUDIGNAT Michel
HORSIN Valérie	VANDIERENDONCK Pierre
JOSSELIN Claude Abs pouvoir à Michel BOUDIGNAT	

